

Le saviez-vous ?

- En France, **le cadre réglementaire de la gestion de l'eau** est basé uniquement sur le bon état des milieux aquatiques et la réduction des prélèvements. Cet objectif a été fixé dans les années 1990 et n'a pas été revu pour intégrer l'impact du changement climatique sur les usages de l'eau (avec notamment l'augmentation des besoins en eau des cultures), ainsi que la sécurité alimentaire.
- Par contre, **il est tenu compte de l'augmentation des besoins en eau des milieux aquatiques pour compenser l'effet du changement climatique.**
- Des objectifs de réduction des prélèvements ont donc été ajoutés : **réduction de 10% en 5 ans et de 25% en 15 ans** (Programme National d'Adaptation au Changement Climatique 2018-2022, Assises de l'eau en juillet 2019, SRADETT* au niveau régional).

Je ne comprenais pas : on dit que l'on a besoin de plus d'eau pour s'adapter au changement climatique, qu'il y a un risque sur la sécurité alimentaire... et la politique de la France est de réduire les prélèvements.

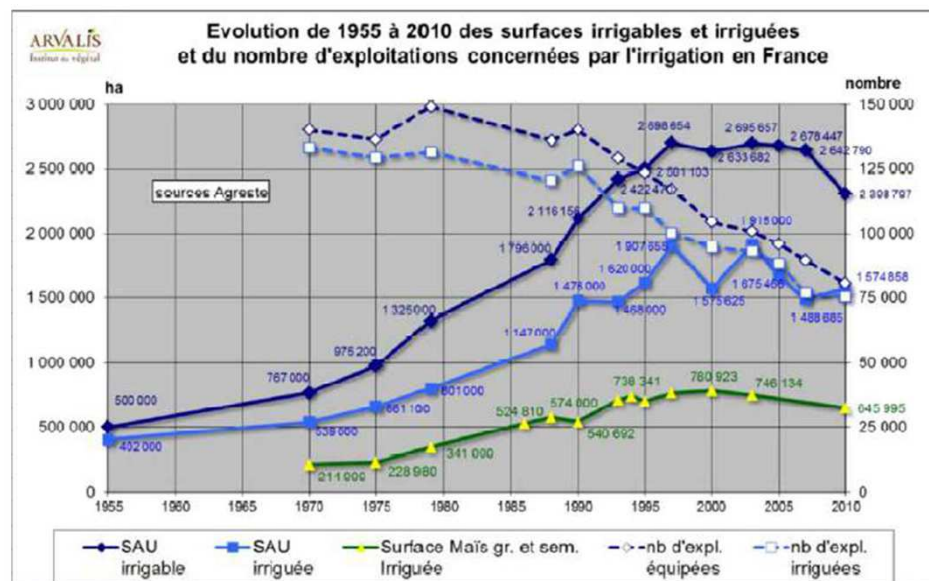
Dans les années 90, la France a « gravé dans le marbre » des objectifs grâce à la réglementation : réductions des prélèvements et ne pas tenir compte des usages, à l'exception de l'eau potable et de la sécurité civile (nucléaire,...).



Depuis, c'est resté comme ça. Il n'y a pas eu intégration de l'impact du changement climatique sur les activités humaines.

Le saviez-vous ?

- Les objectifs de la politique publique de l'eau en France ont évolué avec le temps :
- **Jusque dans les années 1990**, il y avait prise en compte des besoins sociaux et économiques : présence d'un service chargé de l'hydraulique au Ministère de l'agriculture, moyens techniques et financiers pour gérer et valoriser la ressource dans les territoires, grands travaux hydrauliques.
- Pour les agences et comités de bassin, les usages (industrie, agriculture, transport) étaient reconnus d' « intérêt général », leur satisfaction devant se concilier autant que possible avec le bon état des milieux.



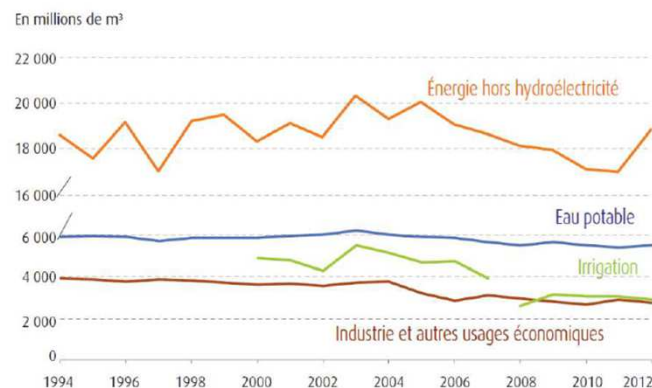
Jusque dans les années 90, il y a eu un développement de l'irrigation. Puis, il y a eu un gros coup de frein. Ce qui n'était guère judicieux car l'emballlement climatique, et les besoins en eau des cultures, se sont intensifiés à partir des années 85-90.



Le saviez-vous ?

- A partir de 1990, il y a un empilement de textes de loi allant dans la même direction : réduction des prélèvements.
- **La Loi sur l'eau de 1992 a inversé les priorités : la préservation des milieux aquatiques devient le 1^{er} objectif de la gestion équilibrée.** Les usages (agriculture, industrie, transport) ne sont plus qualifiés d' « intérêt général ».
- **La DCE (directive cadre sur l'eau)** adoptée par l'Union Européenne en octobre 2000 est une directive centrée sur la reconquête du bon état des masses d'eau. **La déclinaison française en 2004 se veut beaucoup plus ambitieuse que les autres pays européens.**
- **La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques de 2006 traite l'eau sous l'angle de la « gestion de la demande » (économies d'eau et partage de la ressource).** On ne parle plus de développer la ressource.

Les prélèvements d'eau en France



Source : Agences de l'eau – traitement SOeS 2015

L'irrigation représente environ 19% des volumes prélevés

On a réussi à « mettre un couvercle » sur l'irrigation en France, mais au détriment de la production. Il y a eu des arrêts dans le sud, un développement dans le nord, et une augmentation des importations, surtout de nos voisins européens.



Le saviez-vous ?

- Depuis les années 90, la France s'est dotée progressivement **d'outils très efficaces pour réduire les prélèvements en eau** : SDAGE (schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux), SAGE (schémas d'aménagement et de gestion des eaux), ZRE (zone de répartition des eaux), VP (volume prélevable), OUGC (organisme unique de gestion collective), PTGE (projet de territoire pour la gestion de l'eau).
- Récemment, l'impact du changement climatique a été intégré, mais uniquement sur les milieux aquatiques et l'eau potable (cf. les Assises de l'eau en juillet 2019). Les autres usages de l'eau restent des variables d'ajustement que l'on peut réduire pour maintenir le bon état des milieux aquatiques. **Il n'est toujours pas tenu compte de l'impact du changement climatique sur les besoins en eau de l'agriculture. L'orientation reste la réduction des prélèvements.**

ASSISES DE L'EAU

Un nouveau pacte
pour faire face
au changement
climatique.

L'EAU AU CŒUR DE NOTRE ACTION

Objectif 1 : Protéger les captages pour garantir une eau de qualité à la source – p.7 à 8

Objectif 2 : Économiser l'eau pour préserver une ressource vitale – p.9 à 10

Objectif 3 : Préserver nos rivières et nos milieux humides – p. 11

TROIS LEVIERS AU SERVICE DE CETTE AMBITION

1^{er} levier : Donner aux collectivités locales les moyens pour agir – p.12 à 13

2^e levier : Développer sur l'ensemble du territoire des outils de gestion de l'eau – p.14

3^e levier : Favoriser les changements de comportement – p.15

Le saviez-vous ?

Entre nous : ce n'est peut-être pas très malin de commencer à réduire les prélèvements, alors que les besoins en eau des cultures augmentent...

En France, on est fort en réglementation. Après, tu sais : les irrigants, ils doivent la connaître cette réglementation. Mais, nous, on n'est pas concerné...

Ils font le buzz à la télé ! Ils n'expliquent pas...

Non... Et je ne pensais pas qu'il y avait cette pression réglementaire pour réduire les prélèvements.

Quand ils parlent de la sécheresse à la télévision, ils n'en parlent pas du tout. On pense qu'il n'y a aucune réglementation et que les irrigants prennent autant d'eau qu'ils veulent. C'est pour cela que ça nous agace.

